



Delémont/Neuchâtel, le 16 juin 2008

CONFERENCE DE PRESSE

Signature d'une convention de collaboration dans le domaine informatique entre les Cantons de Neuchâtel et du Jura

Les Cantons du Jura et de Neuchâtel font un premier pas vers une collaboration accrue dans le domaine de l'informatique. Le conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer et les ministres jurassiens Philippe Receveur et Charles Juillard ont signé lundi 16 juin 2008 au Noirmont deux conventions fixant les principes et les modalités de cette collaboration. Deux projets dans les domaines de la police et des impôts sont déjà en cours de réalisation.

Les besoins des cantons en matière de solutions informatiques sont assez similaires et les coûts de développement et de maintenance souvent élevés. En collaborant, les Cantons du Jura et de Neuchâtel entendent donc partager certaines compétences, mettre des ressources en commun et ainsi, réaliser ainsi des économies en matière de développement et de maintenance de nouvelles solutions informatiques. Bien entendu, la sécurité et la confidentialité des données centralisées sont garanties.

Deux projets dans le domaine de la police et de la fiscalité

Concrètement, plusieurs échanges ont eu lieu en 2007 entre les services informatiques des deux cantons, afin de déterminer des projets concrets pour lesquels des synergies pourraient être trouvées. Cette première analyse a permis de faire ressortir deux projets touchant le domaine de la police et de la fiscalité.

Pour le premier, il s'agit de remplacer l'application informatique de la Police cantonale jurassienne (ABI) devenue désuète et dont la maintenance ne peut être assurée à moyen terme. Le canton du Jura va reprendre la solution de la Police cantonale neuchâteloise (InfoPol), développée à l'interne, et l'adapter aux besoins jurassiens. Le nouveau module ainsi créé par le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) restera centralisé à Neuchâtel. Sa maintenance sera également assurée par le SIEN dans un environnement totalement dédié au canton du Jura. Deux liaisons haut débit par fibre optique, totalement sécurisées et redondantes ont déjà été mises en place entre les deux cantons à cet effet. L'accès à cette nouvelle application pourra donc se faire en toute sécurité et de manière totalement transparente pour l'utilisateur final.

Le même concept a été appliqué au second projet touchant le domaine fiscal, plus particulièrement la gestion de l'impôt à la source. Là aussi, l'application neuchâteloise (ISIS) sera adaptée aux besoins du Service des contributions du Canton du Jura. Il sera également possible de profiter des investissements consentis dans le premier projet, en mutualisant l'infrastructure informatique mise en place pour le canton du Jura.

Le Canton du Jura s'acquittera d'une redevance annuelle en échange de ces prestations. Le montant sera fixé en fonction des prestations offertes et des logiciels installés. La mise en production de ces deux nouvelles solutions informatiques est prévue pour le 1^{er} janvier 2009.

Personnes de contact :

Canton du Jura : Philippe Receveur, ministre de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines, tél 032 420 51 03 ; Charles Juillard, ministre des Finances, de la Justice et de la Police, tél 032 420 55 03 ; Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél 032 420 59 03.

Canton de Neuchâtel : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél 032 889 64 00 ; Jean-Luc Abbet, chef du Service informatique de l'Entité neuchâteloise, tél 032 889 64 70.